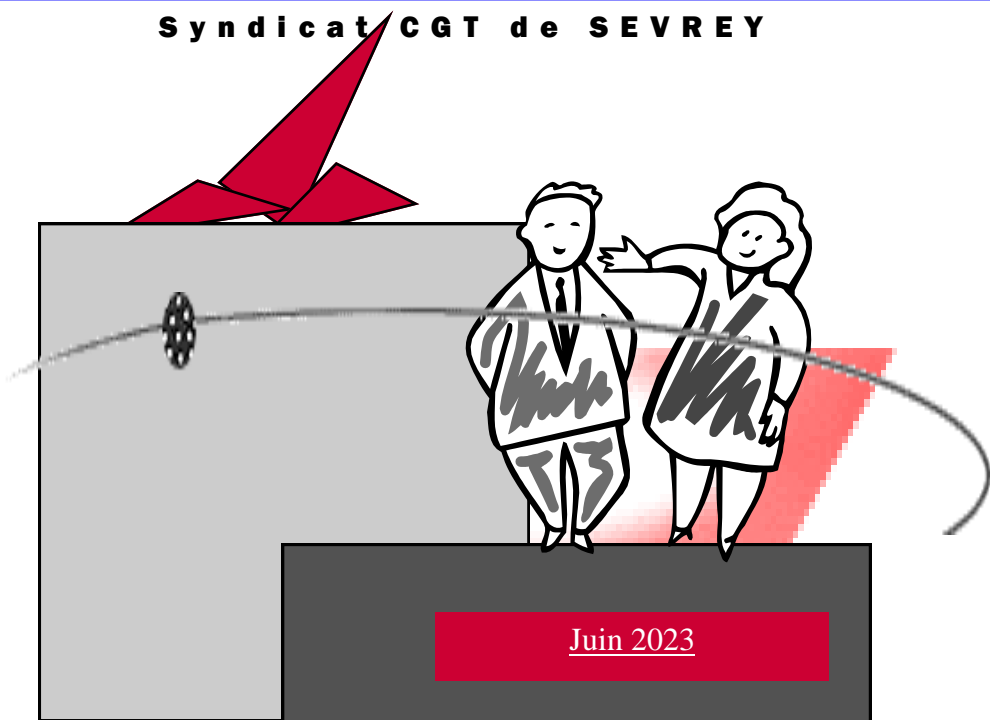




Le petit malin

Syndicat CGT de SEVREY



1. PRESENTATION DU CHS

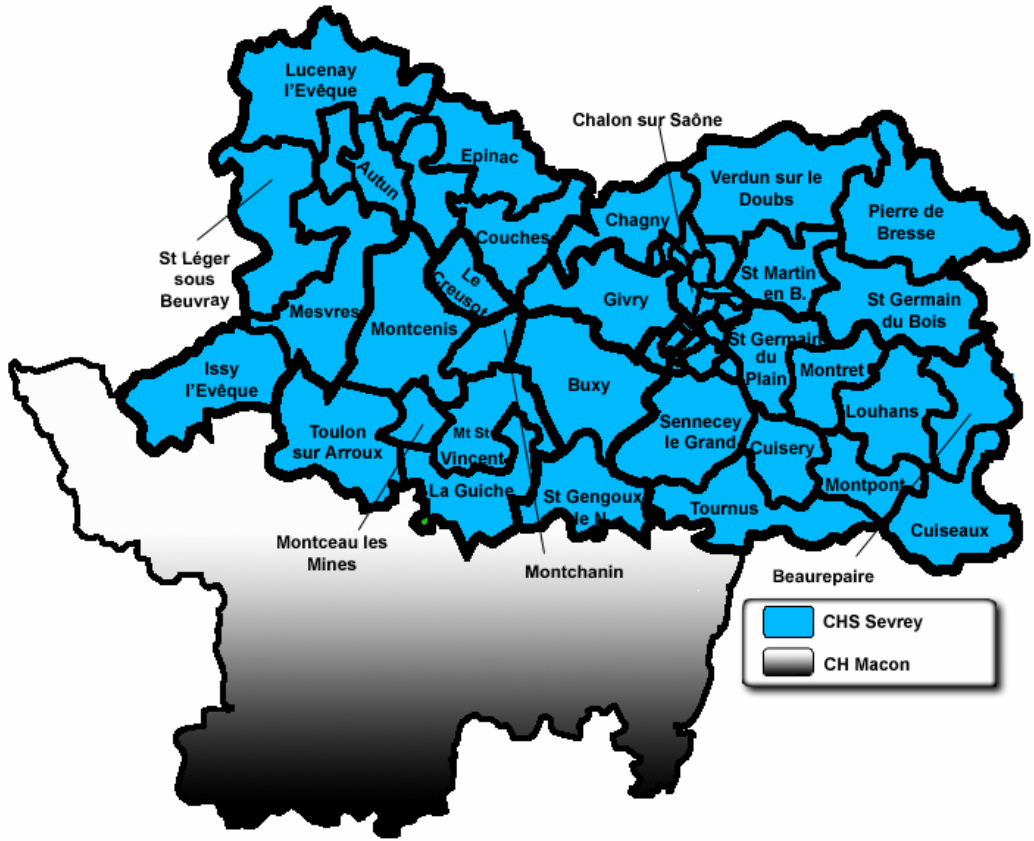
Le CHS de Sevrey a été **créé** en 1971, sur le modèle de l'hôpital-village. Auparavant, les malades du département étaient envoyés à l'hôpital psychiatrique de Bourg-en-Bresse.

Notre CHS couvre historiquement les 2/3 du département. Le tiers Sud (Mâcon, Paray le Monial, Digoin) reste à la charge de Bourg et de Mâcon ; la sectorisation n'y est pas encore totalement effective. Depuis 2020, le CHS de Sevrey couvre toute la pédopsychiatrie départementale et, à terme, la psychiatrie adulte.

Notre CHS compte ainsi **3 pôles adultes (PACS, PRISME, PSA), 1 pôle pédopsy (PIJD), 1 pôle médicosocial (MAS, EHPAD), 1 pôle médicoteknique (IUMS, kiné, soins dentaires, hygiène) et 3 pôles ressources** (humaines, matérielles et coordination de la politique des soins et de la qualité)



Bassins de santé du pôle PPSA



Le pôle PIJD couvre le département tout entier

Au fur et à mesure des années, les **structures extra-hospitalières** se sont mises en place. Ces structures, au plus près du domicile des patients, doivent permettre aux malades de conserver des liens avec leur famille, leur milieu de vie, leurs amis, leur réseau social. Par là, elles évitent la marginalisation et la chronicisation des patients, que l'on observait jadis, quand l'on ne disposait que de l'intra-hospitalier.

Le CHS se compose de 9 pôles dont 4 pôles de soins

Pôles PACS et PRISME : hospitalisations pour adultes

- * 1 unité d'entrée UPEO : **Topaze** (15 lits)
- * 3 unités fermées : **Bengali, Colchique et Lavande**
- * 5 unités médicales ouvertes : **Aigue Marine, Colibri, Gentiane, Opale, Bécarre et Emeraude** (25 lits dont 19 lits pour anxio-dépressifs et 6 lits dédiés à l'addictologie)
- * 1 unité de gérontopsy : **Edelweiss**
- * **RETIS** : unité de réhabilitation (15 lits) avec une structure extrahospitalière **Relais Retis**, des appartements thérapeutiques et des familles d'accueil **Samenta**
- * 1 hôpital de jour jeunes adultes : **Elipse**
- * **UISAM** : unité intersectorielle de soins et activités à médiations sur prescription médicale (bois, activités manuelles et terre, art-thérapie et mosaïque, sports, équithérapie, musicothérapie, cynothérapie, soins psychocorporels esthétiques et relaxation, informatique) et en libre accès (bibliothèque et cafétéria)

Pôle PPSA : Prévention et Soins Ambulatoire en Psychiatrie générale (adulte)

- * CMP (Centres Médico-Psychologiques) : Chalon, Montceau, Le Creusot, Autun, Louhans, Tournus et CMP avancé à St Gengoux. On y pratique consultations et suivis thérapeutiques.
- * Hôpitaux De Jour : Chalon, Louhans et Montceau. Les patients y sont hospitalisés à la journée ou à la demi-journée.
- * CATTP (Centres d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel) : Chalon, Louhans, Autun, Montceau, Montchanin. Les patients viennent uniquement sur le temps de l'activité
- * Centre Pénitentiaire de Varennes-le Grand et DSP-US, consultations post-pénitentiaires
- * Psychiatrie d'urgence et de liaison (Chalon, Montceau et Le Creusot)
- * Réseau de gérontopsychiatrie ambulatoire
- * OASIS : Atelier Thérapeutique Horticole, situé à Varennes Le Grand
- * EMPP : Equipe Mobile Psychiatrie Précarité
- * UPSIDOM : suivi à domicile des urgences
- * Vigilans : suivi des suicidants

Pôle PIJD : Psychiatrie Infanto Juvénile

- * 3 unités au sein du CHS : **la Source**, en hospitalisation de crise 24h/24 (4 lits), **l'Eau-Vive** 24H/24 (6 lits), **la Cascade**, en hospitalisation de semaine pour ados (6 lits)
- * Centre WINNICOTT à Saint Rémy : avec 3 hôpitaux de jour (**Myosotis, Les Cèdres Bleus**) et 1 CMP
- * 2 unités au sein du CH William Morey: une unité Mère-Enfant « **Tintinnabule** » et un atelier thérapeutique « **Club Ado** »
- * Hôpital de jour « **Les Etançons** » à Montceau
- * Hôpital de jour **Hurrigny** à Mâcon
- * Plusieurs CMP : Louhans, Autun, Le Creusot, Mâcon, Montceau, Paray et Tournus
- * Équipe mobile
- * Equithérapie

Pôle médico-social :

- * **CASSIOPEE** : Maison d'Accueil Spécialisée avec 4 unités (**Pégase, Orion, Céphée et Phénix**), de 15 lits chacune
- * **l'EHPAD** Les Blés d'Or et le PASA

Pôle TMT : Pôle Intersectoriel Médicotechnique : UIMS, dentiste, pharmacie, kinésithérapie, hygiène hospitalière

Pôle RH : Ressources Humaines et Direction Des Soins

Pôle RM : Ressources Matérielles (direction des finances, DIM, services techniques et travaux, lingerie, blanchisserie, restauration, magasins, transport, équipe PMS)

Pôle coordination de la politique des soins et de la qualité

Le **Comité des Loisirs** organise pour les patients des loisirs et des événements culturels.

En 2023, le CHS dispose de 254 lits d'hospitalisation complète, de 124 places d'hospitalisation de jour, en sus des 60 places de la MAS et des 38 places de l'EHPAD.

En effet, depuis l'été 2022, faute d'effectifs médicaux et paramédicaux, il a fallu fermer (temporairement ?) 40 lits, soit la ½ de Gentiane et l'entièreté de Lavande.

Au total, le CHS et ses succursales extra-hospitalières soignent plus de 10.000 malades par an (file active).



Le CHS exerce un **service public de santé**. Il est donc financé par la sécurité sociale. Les budgets sont attribués aux établissements via l'Agence Régionale de Santé.

L'**ARS** (Agence Régionale de Santé) coordonne la politique des soins sur la région (pour nous, la Bourgogne/Franche-Comté). A ce titre, c'est elle qui répartit les financements entre les différents établissements hospitaliers, qu'ils soient publics ou privés. C'est elle qui autorise et habilite les projets de structures nouvelles ; elle peut aussi demander la fermeture de services dont l'activité est jugée trop faible, ou encore le regroupement de certaines unités. Elle finance les projets spécifiques qu'elle impulse.

En 2017, le CHS a intégré le **GHT** (Groupement Hospitalier de Territoire) Nord Saône et Loire qui regroupe 8 établissements de santé publique dont le CHWM de Chalon Sur Saône est le support.

Depuis 2023, le CHS est en reconstruction, sous l'appellation Nouvel Hôpital de Sevrey pour une durée de 5 ans. CHS, EHPAD et MAS porteront désormais le nom d'Etablissement Public de Santé Mentale 71.



2. Médecin, psychologue et assistante sociale du personnel

Un **médecin du travail**, le Dr CARLE-VIGUIER, indépendant de la direction est présent à temps partiel au centre de formation. Elle veille à la santé du personnel et à son aptitude au travail sur le plan médical. Chaque année, elle remet à la direction un rapport qui fait part de l'état général de la santé du personnel (accidents du travail, santé psychique, ...) et des motifs qui peuvent l'expliquer (violence des patients, manque d'effectif, imprévisibilité des changements de poste, surcharge de travail...).

Une Assistante sociale et 2 psychologues (UPP) sont à la disposition du personnel dans ces mêmes locaux et reçoivent de manière anonyme tout membre du personnel qui leur en fait la demande. Elles ne sont affectées dans aucun autre service, de manière à conserver une place de tiers extérieure à l'établissement.





Information

Débats

Tracts

Négociation

Médiatisation

**Mobilisation des
élus politiques**





Grèves

Manifestations



Occupation de locaux

Détitions



3. Commissions

Le **Conseil de Surveillance** présidé par un élu (actuellement Mme I. PLISSONNIER) est le seul organe **décisionnel** de l'hôpital. Il est composé de médecins, d'élus, de représentants des familles des patients, d'un membre de la CSIRMT et de 2 représentants du personnel. Le Conseil de Surveillance vote et délibère, après avis de **la CME et du CSE, organes consultatifs**, sur le budget, les investissements, le projet d'établissement, le projet médical, le plan stratégique, les créations, suppressions ou transformations de postes, structures ou services, les conventions inter-établissements, le tableau des emplois et effectifs, le plan de formation, les conditions et l'organisation du travail, les critères de répartition de certaines primes, le bilan social.

Le Directoire se compose des directeurs et des chefs de pôle, ainsi que d'un représentant du personnel. Il prépare le projet d'établissement, le projet médical, le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, le plan de redressement éventuel.

La CME (Commission Médicale d'Etablissement) se compose des médecins du CHS et établit le projet médical d'établissement

Le **CSE (Conseil Social d'Etablissement)** se compose des représentants du personnel non-médical, élus tous les 4 ans.



Le **F3SCT (Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail)** est composé de représentants du personnel et de l'administration, ainsi que de la médecine du travail. Il analyse les risques professionnels, les accidents du travail, le bilan social et propose des améliorations aux conditions de travail. Ses missions spécifiques doivent être impérativement être suivies d'effets

Les **CAP (Commissions Administratives Paritaires)**, composées pour une moitié des représentants du personnel, pour l'autre moitié, de l'administration, donnent leur avis sur le déroulement de carrière du personnel (titularisation, avancement d'échelon, passage en classe supérieure, notation en cas de demande de révision, temps partiel, mise en disponibilité, traduction en conseil de discipline) par catégorie de personnel

La **CSIRMT (Commission de Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-techniques)** se compose de cadres supérieurs de santé et cadres de santé, d'infirmiers, de rééducateurs et médico-techniques, d'aides-soignants. La CSIRMT se préoccupe uniquement des soins infirmiers et paramédicaux

La **Commission Formation Continue** est une sous-commission du CTE qui élabore le programme annuel de formation continue (stages, formations en cours d'emploi, formation professionnelle). Les colloques relèvent de chaque pôle

On retrouve donc des élus syndicaux au Conseil de Surveillance, au Directoire., au CSE, au F3SCT, dans les CAP et à la Commission Formation Continue.

4. Rôle du syndicat et de la CGT

Les revendications de la CGT dans la santé sont assez simples :

- Défense d'un **service public de santé de proximité** (logique du secteur : des soins au plus près de chaque patient) et **de qualité** sur tout le territoire national, **accessible à tous** sans discrimination (de race, de sexe, d'âge, de revenu,...). La CGT s'élève systématiquement contre la médecine à deux vitesses telle qu'elle se met progressivement en place, sous des prétextes de restriction budgétaire (l'argent manquerait !). Elle défend la psychiatrie dans sa philosophie humaniste (la relation soignant-soigné) et sociale.
- Préservation et renforcement des moyens techniques (temps, locaux, budgets) et surtout humains (personnel), ce qui nécessite de titulariser les emplois précaires et d'embaucher du personnel en nombre et en qualification suffisants dans toutes les catégories professionnelles.

Sur le plan individuel, **chaque salarié peut se faire assister d'un élu syndical** auprès de la hiérarchie, pour tout problème personnel :

- notation, appréciation, évaluation, avancement de carrière, titularisation, prise d'échelon,...
- sanction disciplinaire, brimade
- mutation
- refus de temps partiel
- remboursement de frais divers
- formation
- autres...

Un syndicat sert à être défendus, à se **défendre** ensemble, à maintenir les **droits et les intérêts professionnels**, et à conquérir de nouveaux droits, au bénéfice des travailleurs, actifs, chômeurs ou retraités.

La CGT est le plus ancien syndicat de salariés (1906). **Elle ne recherche pas à tout prix des solutions de consensus** ou de compromis avec les représentants des employeurs ou avec les directions.

La CGT est **un syndicat généraliste** : y adhèrent toutes les professions (du directeur à l'ouvrier) dans tous les secteurs (public et privé) d'activité. Elle n'est pas un syndicat catégoriel ou corporatiste.

Il s'agit d'un syndicat **indépendant** (des partis politiques, des gouvernements, des employeurs, des sectes, ...), **démocratique** (les décisions y sont prises collectivement) et **unitaire** (qui privilégie l'action et les revendications communes avec les autres syndicats).

Toutefois, la CGT prend position sur les problèmes de société et d'environnement, en faveur des droits de l'homme, d'un épanouissement individuel et collectif, d'une société de **justice, de liberté, d'égalité, de laïcité, de fraternité et de solidarité**. Elle n'est donc pas neutre.

La CGT, c'est aussi tout un réseau de plusieurs structures :

l'Union Locale, qui regroupe tous les syndicats d'une même ville et de sa périphérie

→ l'Union Départementale qui regroupe tous les syndicats d'un département

→ l'Union Santé Départementale qui regroupe les syndicats des secteurs de la santé et de l'action sociale d'un département.

→ la Fédération Santé qui regroupe les syndicats de la santé à l'échelon national et fournit une assistance juridique et une information très efficaces (<http://sante.cgt.fr>)

→ la Confédération qui regroupe toute la CGT

→ Des collectifs nationaux et/ou régionaux pour certaines professions (psychologues, éducateurs, techniques,...) ou thématiques (commission psychiatrie, commission santé au travail)

→ La confédération européenne des syndicats qui compte 45.000.000 membres.

→ La Confédération Syndicale Internationale qui regroupe 200.000.000 adhérents dans 150 pays

La CGT comprend aussi des représentants dans : CGOS, ANFH, ...

Les **cotisations** (1 % du salaire dont les 2/3 déductibles de l'impôt) sont les principales ressources du syndicat et paient tracts, matériels, informations, formations, revues, déplacements, actions en justice,.



5. A Sevrey, la CGT...

...dispose d'un **local** (galerie des oiseaux), joignable au **03 85 92 82 79** (tél. et fax) ou au **8279** (n° intérieur).

Une **permanence** y est assurée les lundi, mardi, jeudi et vendredi toute la journée.

E-mail : cgt.chs@ch-sevrey.fr

Blog : chsevrey.reference-syndicale.fr

Le **Bureau** se réunit les 2ème et 4ème jeudi après-midi du mois, et décide des actions syndicales à mener. Les membres s'informent mutuellement et débattent ensemble de la vie au CHS et de ses salariés, ainsi que du travail des commissions de l'hôpital

La **Commission Exécutive** se compose :

- d'un secrétaire général : P. DU MORTIER, psychologue, pôle PRISME
- de 3 secrétaires adjoints : F. CARPIER, infirmier, pôle PIJD
BLONDET M.-L., infirmière, pôle PSA
TAKOUACHET F., infirmier, pôle PIJD
- de deux trésoriers : R. JIMENEZ, aide-soignant, pôle RH
S. CORREIA, aide-soignante, pôle PRISME
- BELLE AMP, pôle PRISME
- CHARLEMAGNE Evelyne, secrétaire, pôle PSA
- CHATRY A., infirmière, pôle PIJD
- COMMUN R., infirmier, pôle PSA
- DUREUIL T., infirmier, pôle PACS
- FUCHET Mathilde, psychologue, pôle PSA
- GAUTHIER B., infirmière UISAM
- RISSE A., aide-soignante, pôle médicosocial
- TETARD I., infirmière, pôle PSA

Le syndicat siège au sein des commissions du CHS

(membres élus lors des élections 2022)

au Conseil de Surveillance : P. DU MORTIER

au CSE : (élections par le personnel pour 4 ans)

Titulaires : M.-L. BLONDET, F. CARPIER, P. DU MORTIER, B. GAUTHIER,
F. TAKOUACHET

Suppléants : S. CORREIA, O. HUMBERT, R. JIMENEZ, F. PREVOTAT, A. RISSE

au F3SCT : Titulaires: M.-L. BLONDET, B. GAUTHIER, R. JIMENEZ, F. PREVOTAT,
A. RISSE

Suppléants: Y. BERTHOUZE, E. CHARLEMAGNE, A. CHATRY,
R. COMMUN, T. DUREUIL

en CAPL : (élections par le personnel pour 4 ans)

Sous-groupe 8 : A.-M. BELLE, titulaire

Z. TARTRE, suppléante

Sous-groupe 7 : J. RAVET, titulaire

Y. BERTHOUZE, suppléant

Sous-groupe 6 : E. CHARLEMAGNE, titulaire

Ch. VIGNON, suppléante

Sous-groupe 5 : S. CORREIA, titulaire

J.-P. GUYON, suppléant

Sous-groupe 2 : R. COMMUN, T. DUREUIL, titulaires

N. CORNUEL-BOUTMOUDIT, F. PREVOTAT, suppléantes

En particulier, , la CGT s'engage

Au niveau local

Maintenir nos 20 jours RTT

Remettre du sens dans notre travail

Réduire la précarité du personnel

Assurer de bonnes conditions de travail
pour fidéliser et attirer le personnel

Obtenir des effectifs suffisants

Vigilance sur le projet
de reconstruction du CHS

Au niveau national

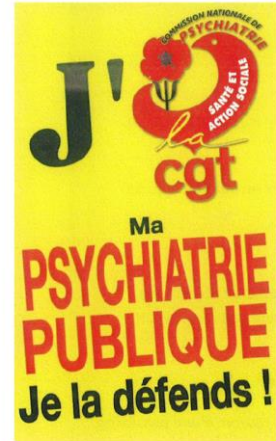
Maintenir la Sécurité Sociale pour tous

Préserver notre système de retraites

Contre le démantèlement des services
publics

Des salaires décents

Le Syndicat CGT de SEVREY



Pour plus d'infos, lisez aussi
[Une histoire de la psychiatrie](#)



Adresse courriel cgt.chs@ch-sevrey.fr

Tél 03.85.92.82.79 ou 8279

Site internet <http://chsevrey.reference-syndicale.fr/>

local ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi,
de 9 H à 17 H